

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

SG 88/98  
Objet

AVENANT N° 1 AU REGLEMENT  
INTERIEUR DE LA HALLE A  
MAREE

DATE DE CONVOCATION

29 AOUT 1988

DATE D'AFFICHAGE

29 AOUT 1988

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 24

Nombre de votants 31

UNANIMITE

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

RECHE A LA SUBS-PRÉFECTURE  
ROCHEFORT, LE

16. SEP. 1988

APPLICATION LOI N° 82-219  
2-3-1982

**COMMUNE DE ROYAN**

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT HUIT

le HUIT SEPTEMBRE

à 19 heures 15

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - TAP - BOUTET - BENOIT -  
Mme BUCHET, Adjointe

M. BARBAT - Mme BARRAUD-DUCHERON - MM. BASSOU - BIROLLEAU -  
CANDAU - Mme CENAC - M. COUNIL - Mmes de GAYE - DEVIGNE - FONTAN -  
GAUDIN - MM. LACOTTE - LAPERCHE - LE GUEUT - MARCONI - MONNARD -  
PAPEAU - POTENNEC - RIVES - ROUDOT.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUSSEREAU par M. BENOIT  
DAUZIDOU par M. BOUTET  
Mme LAFAYE par Mme BUCHET  
GEOFFROY par M. CANDAU  
REVOLAT par M. MARCONI  
THOMAS par Me TAP

Absents : M. MOST - Mme JEAN

Melle DEVIGNE a été élue Secrétaire

M. ROUDOT quitte la séance en donnant pouvoir à M. RIVES.

Devant le nombre croissant de dégradations commises à la Halle à Marée, le Conseil Consultatif, en date du 25 Novembre 1987, a demandé que le règlement intérieur prévoit des dispositions afin que les responsables puissent appliquer des mesures aux contrevenants.

Il vous est donc proposé d'approuver l'avenant n°1 au règlement intérieur rédigé ainsi :

## ARTICLE UNIQUE :

Les dégradations volontaires commises aux installations de la Halle Marée, constatées par les représentants de l'organisme gestionnaire, seront facturées aux responsables de ces dégradations après remise en état par la SEMGET.

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU l'exposé de M. le Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver l'avenant n°1 au règlement intérieur de la Halle à Marée tel que défini ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre MM. les Membres présents,  
Pour extrait conforme.



Pour le Député-Maire,  
Le Maire-Adjoint,

Y. TAP

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the official seal.